

DUPLESSIS Pascal. «Elaboration d'un outil référentiel pour l' « apprentissage des pratiques documentaires » (A.P.D.) dans le second cycle intégrant des savoirs à enseigner en Information-documentation : Contribution au projet pédagogique associatif de l'ARDEP des Pays de la Loire. Assortie d'un lexique des notions info-documentaires à l'usage du professeur documentaliste » [en ligne]. *Doc'Info* n°47, 09-2007. *Site de l'ANDEP*, 2007. Disponible sur Internet : http://www.andep.org/IMG/pdf/outil_referentiel_APD-2.pdf

Petit lexique des principales notions info-documentaires

Pascal Duplessis
IUFM des Pays de la Loire
Mise à jour : juin 2007

Notions	Définitions
Annuaire de recherche	<p>Site web offrant un inventaire, spécialisé dans un domaine ou non, de sites référencés, classés par catégories (rubriques, thèmes) et accessibles par un lien hypertexte.</p> <p>Si les moteurs de recherche* indexent automatiquement les pages web, le référencement, dans un annuaire, se fait par un documentaliste qui indexe le site entier (unité documentaire) et ce, sur la demande du responsable de ce site (anglais : <i>directory</i>).</p> <p>Appelé encore « répertoire de sites ».</p>
Arborescence	<p>Représentation hiérarchisée d'une structure logique. La forme graphique est celle d'un arbre. L'utilisateur procède par choix successifs et par élimination vers des termes (concepts) de plus en plus précis ou vers des données de plus en plus fines. Ce type d'architecture contient l'idée d'un ensemble <i>a priori</i> organisé et fini, dont les éléments ont été classés et hiérarchisés, selon un ordre logique, des niveaux supérieurs vers les niveaux inférieurs. L'arborescence peut être utilisée pour représenter les classifications* et les thesaurus*.</p>
Auteur	<p>On attribue généralement à l'auteur la paternité d'une œuvre de l'esprit, ce qui lui confère un certain nombre de droits autant moraux que patrimoniaux (voir Droits d'auteur, Copyright). L'auteur peut être singulier (une personne), pluriel (cas de plusieurs auteurs), ou bien s'exprimer au nom d'une collectivité. Selon le <i>Code de la propriété intellectuelle</i> (Article L 113-1) : « La qualité d'auteur appartient, sauf preuve contraire, à celui ou à ceux sous le nom de qui l'œuvre est divulguée. »</p> <p>L'idée qu'une information, qu'un document, soit le produit du travail d'un auteur permet à l'élève de prendre de la distance avec la représentation de « vérité révélée » qu'il entretient avec l'écrit.</p>
Autorité	<p>L'autorité, attachée à la condition d'auteur*, s'exerce en premier lieu sur l'œuvre, au motif que l'auteur en est la « cause première ». Elle peut s'étendre à tout un domaine de connaissance, ainsi qu'à d'autres auteurs, à la condition qu'elle soit légitimée, au travers de l'œuvre en question, par une communauté d'appartenance, au sens restreint (les pairs, les connaisseurs) ou large (le public)</p>

	<p>du terme.</p> <p>Le novice, s'il veut pouvoir estimer cette autorité, sera conduit à mener une enquête de notoriété.</p>
Base de données	<p>Ensemble organisé de données informationnelles qui sont structurées en champs afin de pouvoir être traitées par des programmes à partir de différentes fonctions : gestion, consultation, création, modification, suppression, tri, recherche, édition... Un système de gestion de base de données (SGBD) permet le traitement indépendant des données (data) et du programme.</p>
Besoin d'information	<p>Prise de conscience, par le sujet, du manque de connaissances nécessaires à la résolution d'un problème de type informationnel. Le manque peut être partiel ou total et plus ou moins conscient. Toujours contextualisé, il génère le besoin d'information et se fait le déclencheur d'une activité documentaire dont le but vise la satisfaction de ce besoin. L'activité peut également viser la confirmation d'une connaissance existante. Cette compétence nécessite du sujet qu'il dispose déjà d'un minimum de connaissances sur le domaine considéré pour pouvoir se représenter ce qui lui manque. Aussi faut-il construire un certain stock de connaissances avant de pouvoir convoquer efficacement cette compétence, laquelle vise, <i>in fine</i>, la réduction d'une incertitude.</p>
Bruit documentaire	<p>Le bruit documentaire est évoqué lorsque les résultats d'une recherche documentaire viennent parasiter par leur trop grand nombre ou par leur faible qualité la réponse attendue.</p> <p>Le bruit documentaire, de nature sémantique puisque lié à un déficit de pertinence*, traduit la mauvaise qualité de la réponse de la base de données*. La non pertinence des résultats peut avoir deux causes distinctes. Soit qu'elle provienne, en amont, d'une indexation imparfaite des documents, soit qu'elle naisse, en aval, de l'imprécision de la requête* opérée par l'utilisateur. Celui-ci, pour réduire le bruit documentaire, doit alors préciser les termes et la syntaxe de sa requête.</p>
Catégorisation des résultats	<p>Certains moteurs de recherche* (Kartoo, Exalead, Mapstan) présentent les résultats de la requête* sous forme d'un classement par catégories. La répartition des pages pertinentes à l'intérieur de ces groupes est dynamique : elle se fait <i>a posteriori</i> à partir des résultats rapportés et non à partir de thèmes définis par avance (Annuaire*), ce qui signifie que les catégories sont générées par le moteur en fonction des résultats. Le classement étant de nature sémantique, il permet à l'utilisateur d'affiner sa recherche à partir des résultats et ce, en sélectionnant parmi les choix thématiques offerts, un peu à la manière d'une classification.</p> <p>Ce type d'outil de recherche peut ainsi être utilisé par l'élève dès la phase de questionnement du sujet.</p>
Citation	<p>Le terme de citation désigne deux concepts : la partie, ou extrait d'un document que l'on emprunte pour l'intégrer dans son propre document d'une part ; la représentation du document cité, sous forme de référence bibliographique indiquant les sources de celui-ci d'autre part.</p> <p>Dans le premier cas, l'extrait emprunté peut être constitué de paroles, de sons, d'images, de phrases ou de textes qui sont reproduit dans un nouveau document en respectant leur intégrité. Dans le cas d'un texte, le passage doit alors être placé entre guillemets.</p> <p>Dans le second cas, la citation est synonyme de référence. Distincte de l'acception littéraire qui marque principalement l'idée d'évocation, la citation cherche en info-documentation à référer le plus exactement possible l'extrait reproduit à son contexte de publication original. Dans le cadre législatif relatif au droit de la propriété intellectuelle, et s'agissant notamment de l'exploitation des œuvres</p>

	<p>autorisées, obligation est même rappelée, lors de l'utilisation du document, de citer l'auteur, le titre de l'œuvre ou de la publication.</p> <p>L'action de citer en appelle ainsi à la fois du droit au respect de l'œuvre, pour laquelle l'intégrité doit être garantie, et du droit de paternité dont l'auteur est titulaire.</p> <p>Enfin, la citation, utilisée ou produite par l'élève, permet à celui-ci de se saisir de l'idée de filiation et de construction du savoir au travers des références tissées d'un document à l'autre dans l'histoire humaine des idées. La citation matérialise la trace de la diffusion des informations.</p>
Classification	<p>La classification sert à organiser un domaine de connaissance en un système logique constitué d'un nombre fini de rubriques et de sous-rubriques. Elle permet ainsi d'y insérer un document. Pour ce faire, une analyse du contenu du document est réalisée à partir d'un langage documentaire* approprié. Celui-ci est constitué d'un ensemble hiérarchisé de termes contrôlés, ou descripteurs, reliés entre eux de manière inclusive. Le document, ainsi analysé, se voit attribuer un indice généralement alphanumérique, ou cote*, qui permet son rangement et sa localisation par l'utilisateur.</p>
Copyright	<p>Le copyright est l'équivalent de notre droit d'auteur* dans les pays anglo-saxons. Il protège son titulaire d'un droit exclusif à exploiter (publier, reproduire ou vendre) une œuvre pendant une durée déterminée. Il est représenté par le signe ©, lequel est suivi du nom du titulaire de ce droit et de l'année de sa mise en application.</p> <p>Ce copyright se distingue cependant de notre conception du droit d'auteur en ce qu'il privilégie le droit patrimonial, attaché à l'œuvre, et ne reconnaît pas les droits moraux défendant les intérêts de l'auteur. A ce titre, il intéresse uniquement la dimension économique et commerciale liée à l'exploitation de l'œuvre.</p>
Cote	<p>La cote est constituée d'un ensemble de signes (chiffres et/ou lettres) permettant de localiser le document dans un espace documentaire organisé. La cote des ouvrages documentaires utilise un indice - en général suivi des trois premières lettres du nom de l'auteur - qui est le résultat de l'analyse du contenu du document. Il se réfère à une classification* des connaissances en un système ordonné de classes et de sous-classes reliées entre elles (ex. : CDU, Dewey). La cote est la traduction, sous forme d'indice, du codage de la classification.</p> <p>Pour l'élève, elle représente « l'adresse » du document. Par cette fonction de localisation, l'URL est analogue à la cote s'agissant des documents numériques en ligne.</p>
Descripteur	<p>Voir Thesaurus ; Langage documentaire</p>
Document	<p>Est candidat au statut de document tout objet fixant de manière durable une information sur un support*, de manière à permettre à cette information d'être stockée, transmise, reproduite et traitée. Mais un objet, par exemple une bicyclette, peut apporter nombre d'informations à l'historien, au sportif ou au collectionneur. Il s'agit dans ce cas d'un document « potentiel ». L'information documentation scolaire ne s'intéresse, quant à elle, qu'à l'étude des documents « formels », à savoir ceux qui sont issus d'un processus d'élaboration avec l'intention de communiquer</p> <p>Par ailleurs, tout type de document étant immédiatement identifiable au vu d'une forme induite par la convention, il s'en suit qu'un document se caractérise par l'articulation entre un contenu sémantique (texte, son, image, etc.), un support matériel et une structure organisationnelle de son contenu.</p>

Document numérique en ligne

Le caractère numérique ne conduit pas à une fracture conceptuelle entre le document* traditionnel et le document numérique en ligne. Des trois pôles caractérisant le statut du document (support, contenu sémantique, structure), c'est celui du support* qui, au motif de sa dépendance aux évolutions technologiques, est responsable de cette particularité. La transformation du support, en engageant une modification du codage de l'information, développe des conséquences profondes sur les plans de la transmission, de la reproduction, de la conservation et du traitement. L'influence de la technologie, en produisant de nouveaux modes de réception et de nouveaux formats de présentation, notamment avec les écrans, crée de nouveaux usages et développe de nouvelles catégories de documents, ou bien éphémères (pages dynamiques) ou bien plus durables (page web, page de tableur).

Si le document en ligne s'inscrit totalement dans la lignée du document traditionnel, il existe en revanche une caractéristique fondamentale qui interroge particulièrement le statut du document : la stabilité. Si cette qualité, depuis la révolution de l'imprimerie, était l'apanage du document, il s'avère que le document en ligne n'en a pas hérité. Bien au contraire, il semble que l'instabilité soit son caractère dominant, du moins lorsqu'il est supporté par l'Internet. Le texte s'y trouve alors menacé dans son intégrité et peut connaître des formes très variables (voir Variabilité). Le document, quant à lui, peut souffrir d'une grande mobilité*, voire d'ubiquité, ce qui questionne la notion même de référencement.

Droit d'auteur

La loi française sur le droit d'auteur (1957) relève du Code de la propriété intellectuelle (CPI) dont elle constitue la première partie et, à l'échelle internationale, de la Convention de Berne (1886). Elle a fait l'objet dernièrement d'une remise à plat par la loi du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI).

Elle s'applique à toute création d'une œuvre de l'esprit et bénéficie à son auteur au motif qu'il l'a conçue, indépendamment de sa publication.

Le droit d'auteur ne porte pas sur l'idée ou l'information elle-même, en tant que substance, mais sur la création, à savoir la forme dans laquelle elle est exprimée, appelée « œuvre », celle-ci devant être fixée d'une façon quelconque. Elle est dite « originale » dans la mesure où elle a nécessité un travail d'adresse ou de réflexion, même minime, de la part de son créateur.

Le droit d'auteur comporte deux séries de droits :

- le droit moral, qui assure le respect de l'œuvre et de l'auteur (obligation de mentionner son nom) qui se voit réservés les droits de divulgation et de repentir (il peut décider de retirer son œuvre des circuits de diffusion), de paternité et de respect de l'œuvre. Ce droit est inaliénable et perpétuel.

- le droit patrimonial, qui est lié, quant à lui, à l'exploitation de l'œuvre après divulgation (droits de représentation et de reproduction) et qui protège les intérêts pécuniaires de l'auteur. Ce droit est cessible et négociable ; il est transmissible par héritage pendant les 70 ans qui suivent le décès de l'auteur, délai au-delà duquel l'œuvre tombe dans le domaine public et devient libre de droits (à l'exception des droits moraux).

Aux droits moraux et patrimoniaux se sont dernièrement adjoints les droits voisins, lesquels sont reconnus aux auxiliaires de la création (artistes-interprètes, producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, entreprises de communication audiovisuelle) pour une durée de 50 années.

L'élève peut entrer progressivement dans cette complexité par l'idée première selon laquelle ce droit vise à protéger l'auteur des documents qu'il traite d'une exploitation abusive de son œuvre. Toutes les atteintes au droit de l'auteur sont qualifiées de contrefaçons.

Ecran-titre

Equivalent de la page de titre* pour les ressources électroniques. L'écran-titre rassemble, sur un ou plusieurs écrans, les données permettant la description documentographique de la ressource (titre, mention de responsabilité, édition) (voir Référence bibliographique).

	<p>L'écran-titre est à distinguer de la page d'accueil, qui correspond à l'écran d'ouverture d'un site web, et sur laquelle sont présentées diverses informations relatives aux services proposés, ainsi que des liens intra- (menu) ou extra-documentaires.</p>
<p>Evaluation de l'information</p>	<p>Evaluer l'information appelle à une pluralité d'opérations de contrôle relevant à la fois de l'exercice de la pensée critique et de connaissances avérées sur l'information.</p> <p>Evaluer l'information, en effet, c'est à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>apprécier</i> la qualité informationnelle d'une donnée, - pouvoir la <i>vérifier</i> ou la confronter à d'autres données issues d'autres sources, - <i>valider</i> ses sources, tant au regard de son intentionnalité (types d'information*) qu'à celui de la notoriété de son auteur*, - enfin, pouvoir rendre compte de sa pertinence* au regard notamment de son propre besoin d'information*.
<p>Hyper-texte</p>	<p>Texte d'un document numérique* dont le support* Internet fait un système ouvert d'information à partir de la présence de liens permettant l'accès immédiat à un autre texte ou à une autre partie du même texte.</p> <p>Pour ce faire, l'hyper-texte suppose deux concepts de bases : le <i>nœud</i>, unité d'information qui peut représenter une cible pour le lecteur, et le <i>lien</i> qui facilite le passage d'un nœud à un autre. La représentation globale du document se trouve modifiée par cette structure réticulaire qui opérationnalise des parcours de lecture multiples selon les intérêts et la réactivité du lecteur. Celui-ci, entrant en interaction avec le système hyper-textuel, entreprend alors une navigation personnalisée qui, d'une part, modifie son rapport au texte et à l'information et, d'autre part, risque de le noyer (surabondance de liens) ou de le perdre (perte des repères).</p>
<p>Indice de pertinence</p>	<p>Voir Tri des résultats</p>
<p>Indice de popularité</p>	<p>Voir Tri des résultats</p>
<p>IST (<i>Information scientifique et technique</i>)</p>	<p>Voir Types d'information</p>
<p>Langage documentaire</p>	<p>A l'inverse du langage naturel* ouvert, instable et polysémique, le langage documentaire est un langage artificiel contraint, à savoir que les mots qui le composent doivent être utilisés à l'identique. Ce langage formalise les notions contenues dans les documents à partir de ces listes de mots contrôlés, appelés <i>descripteurs</i>. Le contrôle exercé sur ces termes prévient des pièges du langage naturel, que sont la polysémie et la synonymie. Les descripteurs sont utilisés lorsqu'il s'agit d'une part, d'indexer un document afin de le classer ou de décrire son contenu, et d'autre part, d'exprimer une requête lors d'une recherche documentaire. Les langages documentaires révèlent des fins soit classificatoires (ex. : C.D.U., Dewey), soit d'indexation (ex. : Motbis). Dans le premier cas, ils servent à constituer des classifications, lesquelles fonctionnent sur une organisation arborescente et inclusive des descripteurs. Dans le second, ils permettent d'élaborer des thesaurus*, et ont alors une structure combinatoire.</p>

Langage naturel	S'oppose d'une part aux langages documentaires*, constitués de termes formalisés et contrôlés, exprimant des concepts, et d'autre part aux langages spécialisés*, propres aux domaines des disciplines et développant des acceptions particulières mais non contrôlées.
Langage spécialisé	Employé dans des domaines disciplinaires particuliers pour exprimer les notions relatives au champ considéré. Les termes issu d'un langage spécialisé peuvent entrer en polysémie avec des termes appartenant à d'autres domaines (ex. : <i>information</i>), n'étant pas contrôlés comme le sont les descripteurs utilisés dans les langages documentaires*.
Lien sponsorisé	Sur la page de résultats* d'un moteur de recherche* ou d'un annuaire* peut apparaître en encart promotionnel. Il peut s'agir soit d'un lien commercial (Voilà, Yahoo, Lycos, Nomade) soit d'un lien sponsorisé (Google). Cet encart, constitué d'une notice comportant titre, adresse, et d'un résumé, est acheté par les entreprises qui, selon le principe du référencement payant, font l'acquisition, aux enchères, des mots-clés susceptibles de faire l'objet d'une requête par les internautes.
Métadonnées	<p>Pour pallier l'absence de structuration des données informationnelles sur le Web ont été créées les métadonnées (données sur les données) en vue de fournir une description de la ressource. Ainsi le Dublin Core (1995) prévoit-il 15 éléments d'indexation qui, sous forme de « balises », rendent compte à la fois du contenant (format, auteur, date, composition) et du contenu (sujet, titre, mots clés).</p> <p>Ces éléments, lorsqu'ils sont présents, permettent également à l'utilisateur de référencer correctement et de contextualiser le document. Il lui suffit d'activer l'onglet « affichage, sources de la page » de son navigateur.</p> <p>Par contre, ces données <i>méta</i> ne sont aujourd'hui encore ni obligatoires ni normalisées, à l'exception notable du LOMFR (2006), norme française d'application du standard LOM (<i>Learning object metadata</i>) pour l'indexation des ressources à but pédagogique.</p> <p>Par ailleurs, si aujourd'hui nombre d'outils de recherche en ligne interrogent les métadonnées pour constituer leur index, toutes les balises ne sont pas pour autant prises en compte.</p>
Métamoteur	<p>Outil de recherche en ligne permettant de lancer simultanément une requête dans plusieurs moteurs de recherche*. Interrogeant ainsi plusieurs index, ils prétendent à une plus grande exhaustivité. La dernière génération des métamoteurs élimine les doublons (voir Mobilité). Les résultats sont affichés par indice de pertinence (voir Tri des résultats).</p> <p>Cependant, les métamoteurs ont aussi leurs limites. Ainsi l'utilisation conjointe de différents moteurs interdit-elle l'usage d'opérateurs spécifiques à chaque outil, ce qui écarte la possibilité d'élaborer des requêtes complexes.</p>
Mobilité	La mobilité est l'une des formes de l'instabilité qui caractérise le document numérique en ligne*. Elle est due à la grande souplesse que procure d'une part le support numérique, et d'autre part, le média Internet. Celui-ci en effet facilite le déplacement des fichiers informatiques et leur implantation dans différents lieux d'hébergement. Une des conséquences remarquables dans le domaine de l'information-documentation réside alors dans la difficulté à le référencer durablement et à pouvoir rendre compte de sa traçabilité.

Mot clé

Le mot clé est un mot, ou groupe de mots, représentant un concept. Il est utilisé lors d'une requête *via* un moteur de recherche* ou un logiciel documentaire gérant une base de données*. Les mots-clés peuvent être combinés entre eux par le truchement d'opérateurs* afin d'élaborer des requêtes* complexes limitant le bruit documentaire*.

La notion de mot clé est consubstantielle de celle d'indexation : pour qu'un mot clé fonctionne, il faut en effet qu'il soit reconnu par un outil de recherche dans un index déjà constitué. L'usage et le choix du mot clé n'auront ainsi pas la même portée selon qu'ils servent à interroger une base où les termes sont contrôlés (voir Descripteur*), un catalogue autorisant la recherche sur les résumés de ses notices (indexation humaine) ou l'étendue des pages web où tous les mots ont été indexés par un moteur de recherche (indexation automatique) !

Par ailleurs, l'élève doit apprendre à ne pas confondre l'acception documentaire du terme et l'acception banalisée, dans la discipline du français par exemple, qui désigne une idée importante d'un texte.

Moteur de recherche

Serveur spécialisé permettant l'accès sur le Web à des ressources* (pages web), à partir de requêtes constituées de mots clés* ou de texte libre et selon différents paramètres.

Cet outil de recherche en ligne procède par exploration automatique et régulière des pages web qu'il copie sur des serveurs. Ces pages servent à constituer un *index* contenant les hyperliens pointant vers les ressources. Le moteur, par le biais de son index, sert ainsi d'interface entre l'utilisateur et le Web. Un moteur, ne recherchant qu'à partir de son corpus de pages copiées, ne peut donc pas donner accès en temps réel à toute l'étendue du Web. Il est limité d'un côté par la taille de son index, et de l'autre par de délai de rafraîchissement de celui-ci.

Notice bibliographique

La notice bibliographique est l'unité de base du catalogue informatisé. Elle regroupe les données descriptives qui permettent de caractériser le document tant du point de vue du contenant (éditeur, date, auteur, catégorie de document, support d'information, etc.) que de celui du contenu (résumé, titre, mots clés*, descripteurs). Ces derniers éléments sont destinés à l'interrogation, par l'utilisateur, de la base de données*. La notice est composée de différentes zones dont certaines contiennent les critères de la recherche, et d'autres des indications sur le document. C'est la lecture de la notice qui rend compte de la pertinence du résultat de la requête* et, partant, de celle-ci.

Œuvre de l'esprit

Voir Droit d'auteur

Opérateur

La formulation de requêtes* complexes à partir des outils de recherche en ligne requiert la participation d'opérateurs permettant la combinaison de mots clés. Ces opérateurs peuvent être ou bien logiques, comme les booléens*, ou bien numériques ou encore de proximité (ou d'adjacence). Les opérateurs numériques (=, <, >) servent surtout pour la recherche de données numériques, telles que les dates. Les opérateurs de proximité, quant à eux, viennent pallier les limites des booléens lors d'une recherche en texte intégral. Ils permettent ainsi de préciser la position de deux termes l'un par rapport à l'autre : ADJ pour l'adjacence, NEAR pour deux termes proches, etc.

Opérateurs booléens

L'emploi de ces opérateurs dans les requêtes adressées aux bases de données* a pour but d'effectuer des tris successifs sur des collections afin d'aboutir à une sélection fine et pertinente de documents. Appelés opérateurs booléens (George Boole, mathématicien anglais, 1815-1864) ou logiques, ils permettent de combiner entre eux des mots clés* ou des descripteurs à partir des opérations d'intersection

(ET), d'union (OU) et d'exclusion (SAUF). L'utilisation de parenthèses (opération de parenthésage) permet encore de combiner plusieurs recherches pour des requêtes* complexes. Ils sont utilisés par les logiciels documentaires et, aujourd'hui, par les moteurs de recherche* en ligne. Cependant, des différences notables existent entre les moteurs, certains utilisant l'anglais (AND, OR, NOT), d'autres recourant aux signes « + » ou « - » pour exprimer soit l'intersection soit l'exclusion d'un terme. Il est donc prudent d'activer l'option de *Recherche avancée* avant de procéder à une requête à partir d'un outil de recherche en ligne.

Page de titre

La page de titre est généralement placée au début d'une publication imprimée. Elle comprend les données nécessaires à sa description bibliographique, dont le titre complet, l'auteur (la mention de responsabilité) ainsi que les données relatives à l'édition.

L'élève doit savoir la distinguer de la *page liminaire* qui est placée avant et comporte un titre incomplet, voire faux. Elle doit être systématiquement consultée dès lors qu'il s'agit de référencer un document retenu (voir Référence bibliographique).

L'équivalent pour une ressource électronique est l'écran-titre*.

Pertinence

Critère d'évaluation de l'information* portant sur le résultat d'une requête ou sur les données informationnelles affichées sur le document*. Est pertinent ce qui entretient un rapport immédiat avec le questionnement posé, mais également ce qui apporte, même de manière indirecte, des éléments de réponse relatifs au besoin d'information. Pour être dite pertinente, la donnée doit donc encore apporter des éléments nouveaux par rapport à ce qui est déjà connu de l'élève. Enfin, au critère de pertinence est attachée l'idée que la donnée évaluée est intelligible pour celui qui la consulte.

Qu'elle soit exacte ou non, une donnée n'est pas pertinente « en soi », mais seulement en fonction de celui qui la mobilise. Une donnée pertinente est alors une information.

Plagiat

Le plagiat est l'action de s'approprier indûment des idées ou des travaux de création (textes, données, images, sons, etc) tirés de l'œuvre d'autrui et de le faire passer pour sien. Ainsi, copier des extraits de texte, soit intégralement, soit en les paraphrasant, résumer la pensée d'un auteur contenue dans un document sans en citer la source relève du plagiat. Cet usage tend à s'accroître impunément avec la banalisation des pratiques de recherche d'information sur le Web et la facilitation technique du copier-coller. Si les universités poussent aujourd'hui un cri d'alarme (d'après une enquête récente réalisée en Suisse par *Six Degrés* et *Compilatio.net*, près de 97% des enseignants reconnaissent que les étudiants plagient), l'enseignement secondaire est aussi touché via les rapports de stage et les dispositifs innovants.

Le plagiat est un geste frauduleux. D'un point de vue juridique, il représente une infraction au droit d'auteur* et peut être assimilé à un délit de contrefaçon. Le non respect des droits patrimoniaux et moraux de l'auteur est passible de sanctions civiles et pénales. Pour lutter contre ce fléau, les universités réagissent en graduant leur réponse d'une évaluation pénalisante au dépôt de plainte, en passant par le renvoi de l'étudiant.

L'éducation à l'information reste encore le moyen le plus sûr de prévenir le plagiat. Lors des recherches documentaires, l'élève doit être amené à prendre conscience progressivement, et dès le plus jeune âge, du crédit qu'il doit porter à l'auteur*, ainsi qu'au respect de la propriété intellectuelle. Les moyens sont tout à fait à la portée des professeurs documentalistes : le rappel de la législation, l'apprentissage de la citation systématique, du référencement, de l'utilisation appropriée des guillemets et, pourquoi pas, l'élaboration d'une charte de bon usage de l'information. Sur le plan de la pensée critique enfin, il est essentiel de faire admettre que la validation d'une information est conditionnée par l'identification de

<p>Référence bibliographique</p>	<p>sa source (voir Evaluation de l'information).</p> <p>En fournissant les éléments d'identification d'un document, la référence bibliographique permet à celui-ci d'être identifié, repéré et retrouvé (voir Page de titre, Ecran-titre). La référence ne s'applique qu'aux documents publiés. Sa formulation obéit à la norme internationale de présentation, ISO 690 (pour la France : AFNOR Z 44-005, 1987), déclinée selon les types de documents, dont l'ISO 690-2 (pour la France : AFNOR Z 44-005-2, 1998) qui régit les documents numériques.</p> <p>Le référencement documentaire, de par l'obligation qui en est faite au titre de la loi (voir Droit d'auteur, Plagiat) et l'exigence de sa présentation (norme internationale), manifeste et matérialise, sur le plan éthique, le rapport étroit qui nous lie aux savoirs tels qu'ils nous sont légués par la médiation du document. Par ailleurs, le fait de référencer un document dont nous avons extrait une information nous déresponsabilise au plan de l'exactitude de cette information. Référencer, sur ce point, revient à renvoyer la responsabilité* d'un propos, d'une donnée sur son auteur* et sur son éditeur.</p>
<p>Référencement payant</p>	<p>Voir Lien sponsorisé</p>
<p>Requête</p>	<p>Si la recherche documentaire constitue la raison d'être du système documentaire*, la requête, elle, permet son opérationnalisation, au sens où elle met en œuvre la procédure cruciale consistant à interroger l'index de ce système en vue d'obtenir des résultats pertinents.</p> <p>La notion de pertinence* est d'ailleurs au centre de cette préoccupation. Une requête imprécise donnerait ainsi des résultats trop nombreux et peu en rapport avec le besoin d'information* exprimé (voir Bruit documentaire), tandis qu'une requête trop fermée risquerait d'aboutir à l'absence de réponse de la part du système (voir Silence documentaire).</p> <p>La requête est l'adresse faite à un moteur de recherche* ou à un logiciel documentaire d'une question exprimée sous la forme de mot clé* ou de descripteur. L'utilisation d'un seul terme permet de poser une requête simple, tandis qu'une combinaison de plusieurs termes équivaut à une requête complexe. Dans ce dernier cas, les termes, reliés entre eux par des opérateurs*, composent une équation de recherche. La syntaxe de la requête doit impérativement être reconnue par le moteur, aussi convient-il de la connaître en activant notamment l'option <i>Recherche avancée</i>.</p> <p>La réponse de la base à la requête consiste en l'affichage de résultats* qu'il importe d'évaluer. Des résultats non pertinents conduisent dans ce cas à reformuler les termes et la syntaxe de sa requête.</p>
<p>Responsabilité éditoriale</p>	<p>La responsabilité est l'obligation pour l'éditeur de l'information de répondre de la publication de celle-ci. Cependant, l'utilisation croissante de documents numériques en ligne* questionne cette exigence. En effet, les repères traditionnels de la chaîne éditoriale tendent à s'estomper, du fait notamment de la confusion <i>de facto</i> des rôles entre l'auteur, le fournisseur d'accès et l'hébergeur. Ce sont les notions même de référencement* et de responsabilité auctoriale qui sont touchées. Ce dernier point intéresse l'évaluation de l'information* en ligne. La présence ou nom d'un lien de type « Qui sommes-nous ? » permet par exemple de juger de cette responsabilité (voir aussi Métadonnées).</p>
<p>Ressource documentaire en ligne</p>	<p>D'une manière générale, des ressources désignent des moyens disponibles pour résoudre un problème. En matière d'info-documentation, il s'agira d'un problème de nature informationnelle, problème qui est à l'origine d'une prise de conscience d'un besoin particulier d'information*. La notion de « ressources » renferme par ailleurs</p>

	<p>besoin particulier d'information*. La notion de « ressources » renferme par ailleurs les idées de gisement (les bases de données*), d'accessibilité potentielle (les outils de recherche en ligne) et de mobilisation latente (la requête*). Leur état de disponibilité permanente, de passivité liée à leur condition d'objets stockés, conservés dans l'attente d'une sélection par l'utilisateur, les rapproche du statut du document* tout en s'en distinguant. Ce dernier est directement productif aux différents moments de son élaboration, de son acquisition et de son traitement documentaire ; il l'est encore et surtout lorsque, tiré du catalogue au terme d'une requête, il sert un utilisateur. C'est en ce sens qu'une ressource documentaire peut être comprise comme un document saisi dans sa potentialité.</p>
<p>Résultat de requête</p>	<p>Voir Catégorisation des résultats ; Tri des résultats</p>
<p>Silence documentaire</p>	<p>A l'inverse du bruit documentaire*, le silence documentaire est celui d'une base de données* ou d'un index ne retournant aucun résultat à la suite d'une requête. Ce silence peut être la conséquence d'une base inadaptée à la demande ou bien résulter d'une erreur de formulation de la requête*.</p>
<p>Support documentaire</p>	<p>La fonction première du support est la fixation d'une trace (contenu) sur un matériau qui lui garantira une certaine stabilité et une certaine durabilité, et ce, au moyen d'une technique particulière d'inscription ou d'enregistrement. On attend donc du support qu'il rende possible toute opération de production, de duplication, de conservation, de transmission et de manipulation d'un document.</p> <p>Cependant, il ne faut pas confondre, comme l'usage le fait apparaître, le document et le support. Il existe différents types de supports : d'une part les supports de transmission (câble, satellite...), les supports de communication (imprimé, numérique...) et les supports de conservation (DVD vierge, disque dur...) qui sont des moyens techniques. D'autre part, on distinguera les <i>supports documentaires</i> qui ressortissent à la forme que prend chaque catégorie de documents (livre, site internet...) ou sous-catégorie (dictionnaire, page web...). On comprendra ainsi qu'un livre, ou un site <i>en général</i> soit abusivement appelé <i>document</i>, alors qu'il devrait être désigné comme support documentaire, ou <i>catégorie de document</i>.</p> <p>A titre d'exemple, un dictionnaire n'est pas un <i>document</i> mais une (sous) <i>catégorie de document</i> ou encore un <i>support documentaire</i>. Par contre, <i>Le nouveau Littré</i> (2005) est un document, hôte en l'occurrence.</p> <p>C'est ainsi que le logiciel BCDI (version 3), dans la zone « Supports » propose une liste d'autorité de « supports documentaires » tels que Périodique, Livre, Affiche, Brochure, etc.</p>
<p>Système d'information</p>	<p>Ensemble des moyens et des protocoles humains et matériels mis en œuvre pour mettre l'information au service de l'utilisateur. Les moyens concourent à obtenir, caractériser, conserver, traiter, transmettre et rendre accessible l'information. Les protocoles consistent en méthodes de travail et en règles de fonctionnement relatives à l'organisation de ce système. Les orientations permettant de conduire le système sont exprimées par une politique de pilotage responsables des choix en matière d'acquisition, d'archivage, de communication, de gestion et d'accès des fonds et des services.</p> <p>Ainsi les bases de données*, cibles de l'utilisateur, ne sont-elles qu'une des parties visibles d'un vaste ensemble dans lequel ces bases prennent sens.</p>
<p>Thesaurus</p>	<p>Produit du langage documentaire*, le thesaurus est une liste normalisée, constituée de termes contrôlés, les descripteurs, qui décrivent les concepts permettant à la fois de décrire le contenu intellectuel des documents et de les rechercher à partir d'une requête*.</p>

	<p>Chaque descripteur, composé d'un terme ou d'un syntagme, est univoque : il correspond à un seul concept. Au moyen d'opérateurs*, les descripteurs peuvent être combinés entre eux afin de préciser une interrogation dans une base de données*, leur emploi limitant ainsi le bruit documentaire*. Le thesaurus établit entre les descripteurs des relations sémantiques d'équivalence, de hiérarchie et d'association. Il se présente ou bien sous la forme d'un classement alphabétique de ses descripteurs, ou bien sous celle de groupements sémantiques (microthesaurus), ou bien encore en une liste permutée, où chaque terme composant le descripteur est classé par ordre alphabétique.</p>
<p>Tri des résultats</p>	<p>Comment les moteurs de recherche* procèdent-ils pour présenter leurs résultats ? Ils ont généralement encore recours à trois principaux types d'indices : la pertinence, la popularité et la catégorisation.</p> <p><i>L'indice de pertinence</i> est calculé à partir de plusieurs critères visant à pondérer l'occurrence du mot de la requête dans la page : sa place, sa densité (nombre d'occurrences), sa relation aux autres mots de la requête... (Voilà, AltaVista).</p> <p><i>L'indice de popularité</i>, quant à lui, est établi soit à partir du nombre de liens pointant vers la page considérée (<i>PageRank</i> de Google), soit en fonction du nombre de visites que la page reçoit (mesure d'audience de HotBot).</p> <p><i>La catégorisation des résultats*</i>, enfin, crée dynamiquement des dossiers thématiques regroupant les pages recensées.</p> <p>Chaque méthode comporte des points faibles dont les auteurs de pages web et de sites profitent pour se faire classer en tête des pages de résultats.</p>
<p>Troncature</p>	<p>Utilisée lors de recherches sur des bases de données* via un logiciel documentaire ou un moteur de recherche*, la troncature permet en premier lieu de trouver les variantes morphologiques d'un terme à partir de son radical ou d'une partie seulement de la chaîne de caractères qui le compose. On emploie alors l'astérisque comme suit : « hyper* » permettra d'obtenir des résultats à partir des termes « hyperlien », « hyperliens », « hypertexte », etc.</p> <p>Le logiciel documentaire BCDI utilise le tiret.</p> <p>L'emploi du point d'interrogation permet quant à lui de masquer une lettre dans une chaîne de caractères, par exemple dans « ?chat » lorsque deux orthographes sont possibles (« chat » ou « tchat »).</p>
<p>Type d'information</p>	<p>L'évaluation* de l'information porte en partie sur l'intention qui est à l'origine de sa production et de sa communication. Il s'agit dès lors de s'intéresser à la source de cette information afin de tenter de déterminer quel type de discours (politique, promotionnel, vulgarisateur, etc.) influence son contenu. On dira ainsi qu'une source de type politique produit telle information afin d'influencer l'opinion, qu'une source journalistique produit telle information afin d'informer sur l'actualité mais également afin d'exprimer telle opinion, qu'une source scientifique et technique produit telle information (I.S.T.) afin de transmettre un savoir, etc.</p> <p>Les informations peuvent encore relever de types confessionnel, promotionnel, éducatif, culturel, personnel, etc. La prise de conscience de cette relation entre source et information facilite l'évaluation de celle-ci, en tant qu'elle questionne un rapport à la vérité.</p>

URL

L'URL, ou *Uniform Resource Locator*, est encore appelée « adresse Web » ou « adresse universelle ». C'est une dénomination unique qui est exploitée par les navigateurs et qui permet à l'utilisateur de localiser une ressource électronique hébergée sur un serveur distant connecté au réseau Internet.

Lorsque la ressource est consultée, l'adresse apparaît généralement dans la « barre d'adresse » placée en haut de l'écran. C'est également dans ce champ qu'elle peut être saisie afin de mobiliser le navigateur pour l'atteindre.

L'URL est constitué d'un ensemble structuré d'éléments regroupés en quatre zones indiquant le chemin d'accès de la ressource. On peut rendre compte de cette structure de base comme suit : protocole://serveur.extension/répertoire/document.extension.

Le préfixe de l'adresse indique en premier lieu le protocole informatique propre à chaque type d'accès à la ressource et de transfert des données (ex. *http://* pour *Hyper Text Transfert Protocol*). Vient ensuite un nom de domaine (nom du site ou identifiant du serveur) suivi de son extension, qui peut être un code géographique (ex. : .be pour « Belgique ») ou thématique (ex. : .gouv pour « gouvernement »). La zone suivante précise le chemin d'accès du fichier visé dans l'arborescence du site qui l'héberge (répertoire/sous répertoire). Enfin apparaît le nom du fichier accolé à une extension précisant son format (ex. : .html).

Lors d'une requête* effectuée à partir d'un outil de recherche en ligne, l'URL apparaît pour chaque résultat* obtenu sous la forme d'un hyper-lien (voir Hypertexte*).

Cette adresse universelle permet de référencer toute ressource électronique jugée pertinente (Voir Référence bibliographique*).

Variabilité

La variabilité est l'un des aspects de l'instabilité qui caractérise le document numérique en ligne*. Des trois composantes organisant le document, le support, le contenu et la structure, c'est cette dernière qui est responsable de la grande variété des formes que peut revêtir un document. La plasticité du support* Internet autorise et facilite par ailleurs la reproduction et le transfert des fichiers informatiques dans des pages dont les chartes graphiques et les formats variés ont pour effet de modifier considérablement la forme, l'aspect et même l'organisation interne du document.

La variabilité du document peut ainsi résulter de causes soit automatiques (navigateur, charte graphique) soit humaines (choix du créateur de la page).

Documentographie sommaire utilisée pour la rédaction du lexique

- Bibliothèque nationale de France. Glossaire du site web de la BNF [en ligne]. Site de la Bibliothèque nationale de France, 2005. Mise à jour le 12 juin 2007 [réf. du 29-06-2007]. Disponible sur Internet : <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/glossaire.htm>
- Boulogne, Arlette (Dir.). *Vocabulaire de la documentation*. ADBS, 2004. 334 p.
- Cacaly Serge *et al.* *Dictionnaire de l'information*. 2^{ème} éd., Nathan, 2006. 274 p.
- Duplessis, Pascal et Ballarini-Santonocito, Ivana. Petit dictionnaire des concepts info-documentaires : Approche didactique à l'usage des enseignants documentalistes [en ligne]. SavoirsCDI, site du CNDP, 2007 [réf. du 28-06-2007]. Disponible sur Internet : <http://savoircdi.cndp.fr/culturepro/actualisation/Duplessis/dicoduplessis.htm#auteur>
- Goguey, Eric. Dictionnaire de l'informatique et d'Internet [en ligne]. Site de ressources de Eric Goguey, 1999-2006 [réf. du 28-06-2007]. Disponible sur Internet : <http://www.dicofr.com/cgi-bin/n.pl/dicofr/firstchar/a>
- Lamizet, Bernard et Silem, Ahmed (dir.). *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la communication*. Ellipses, 1997. 590 p.
- Passerieux, Catherine et Verreault, Lucie. Glossaire [en ligne]. Service des bibliothèques de l'UQAM, 2006. Mise à jour le 12-01-2006 [réf. du 29-06-2007]. Disponible sur Internet : http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module0/glossaire.html
- Quaire, Françoise. Glossaire du chercheur internet [en ligne]. Site de ressources de Bruno Bernard Simon, 2001. Mise à jour 20-05-2001 [réf. du 29-06-2007]. Disponible à l'adresse : <http://www.bbs-consultant.net/IMG/pdf/glossaire.pdf>
- SCD Université Rennes 2, URFIST Bretagne-Pays de Loire. Guide de méthodologie documentaire [en ligne]. Site du Service Commun de Documentation de l'Université de Rennes 2, 2004 [réf. du 29-06-2007]. Disponible sur Internet : http://www.uhb.fr/scd/Methodoc_lexique.htm